

Présents : BELLAMY M.J. SAVATIER J.C. DUPUY F. GOURDEAU E. BELLAMY J.P. SONNEVILLE-COUBE B. MICHEL-CHAGNOT R. RAMEIX S. METAIS D. MICHOT T. CALVEZ C.

Absents : PELTIER S. a donné pouvoir à BELLAMY M.J. ; ROUX P. a donné pouvoir à SONNEVILLE-COUBE B. ; MARTEAU R. QUESNEL F.

~~

Le conseil municipal :

- Prend connaissance de la proposition de SOREGIES pour signer une convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti. L'objectif sur 3 ans étant de réaliser des économies d'énergie conformément à la réglementation en vigueur. Le conseil autorise le Maire à signer la convention triennale.
- Accepte d'amortir le compte 2041512 sur 15 ans.
- Prend connaissance de l'avancement du projet de restructuration et d'extension du gymnase : dépôt de permis de construire, lancement de l'appel d'offres, point sur le financement et activités pour de nouvelles associations : Fitness, Yoga et musculation. Mme le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour un fonds exceptionnel de 300 000 €. Le conseil accepte.
- Accepte de prolonger la convention signée avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne pour la réalisation des dossiers CNRACL jusqu'au 31/12/2018 et autorise le Maire à signer une convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire avec le centre de gestion.
- Prend connaissance des avancements de grade possible en faveur du personnel communal et adopte les ratios promus/promouvables suivants :
 - Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 100% pour 1 agent
 - Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 100% pour 2 agentsMme le Maire informe que Mme Arrom est mutée depuis le 1^{er} juillet dernier à la mairie de St. Nicolas de Bourgueil et que Mme Nico bénéficie d'un CDD jusqu'au 31/01/2018. Il est rappelé que le personnel du SIVOM est toujours financièrement à charge de la commune.
- Accepte de souscrire auprès de la SACEM pour 1 année, une adhésion pour bénéficier d'un tarif forfaitaire pour l'organisation de 3 manifestations.
- Fixe le tarif des repas servis à la cantine à compter du 1^{er} septembre 2018 comme suit :
Repas enfant : 2.78 € Repas adulte : 5.91 € Repas allergène : 8.82 €
- B. Sonnevillle-Coupé fait le point des travaux en cours : Accès PMR à la mairie, les travaux sont terminés ; salles associatives, urinoirs posés ; local chasse, pose de la hotte en fonction des disponibilités de l'entreprise ; marché couvert, devis peinture signé ; sinistre salle cantonale, l'expertise a été réalisée, en cours de réparation.
Mme le Maire précise que l'arrivée d'eau à l'église a été retardée en raison des difficultés pour retrouver le réseau compte tenu que les plans de recollement des modifications de réseaux sont inexistantes.

- J. Paul Bellamy informe que la signalisation horizontale en résine a été réalisée. Il présente ensuite l'analyse des offres relative à l'appel d'offres programme voirie 2018. Le conseil municipal suit l'avis de la commission voirie et retient l'entreprise COLAS.

- France Dupuy présente le devis de l'entreprise BELBEN pour la réalisation et la pose de palissade décorée de photos anciennes des Trois-Moutiers, en trompe l'œil, pour cacher les poubelles. Le montant s'élève à 11 077.50 €HT comprenant 2 emplacements : A côté du presbytère et derrière les garages. Le conseil accepte.

- Evelyne Gourdeau remercie les élus qui se sont investis pour la parution du petit journal et pour le 14 juillet, le conseil approuve.

- Prend connaissance de diverses correspondances.

Séance levée à 23 h 00.